

L'accès au parc implique l'acceptation du présent règlement intérieur

Le parc Wibit est payant et basé en zone de baignade surveillée. La profondeur maximale de l'eau du parc varie entre 4 et 5 mètres.

Il est obligatoire d'avoir participé au briefing afin de rentrer dans l'eau. L'accès au parc est interdit en dehors des heures d'ouvertures.

AFIN DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUS, VEUILLEZ RESPECTER LES REGLES DE SECURITE SUIVANTES :

Article 1 :

Les utilisateurs doivent être en condition physique compatible avec la pratique de l'activité

Accès au parc Wibit

Les enfants de moins de 1m20 n'ont pas accès au parc Wibit. L'accès est interdit aux enfants de moins 6ans, aux personnes ne sachant pas nager et aux femmes enceintes. Les enfants entre 6 et 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte superviseur.

L'adulte superviseur ne peut avoir plus de 2 enfants sous sa responsabilité.

Les enfants les moins à l'aise dans l'eau doivent être accompagnés d'un adulte lors de leur évolution dans le Parc.

Accès au kids park Wibit

L'accès au parc est réservé pour les enfants âgés de 4ans et +, mesurant 1m minimum et maximum 1.60m.

Pour l'accueil des groupes, merci de vous référer à la fiche « groupe » accessible sur demande en caisse ou par mail (lac@lesgets.com)

Article 2 :

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire et correctement attachés sur les 2 parcs.

Article 3 :

Les comportements dangereux, les jeux violents et les collisions volontaires sont dangereux

Article 4 :

Il est interdit d'utiliser les équipements du parc en dehors des heures d'ouverture, sans la surveillance d'un sauveteur et par temps d'orages, de pluie, lors de tempête ainsi que la nuit.

Article 5 :

Il est interdit de plonger des structures gonflables. Il est interdit de nager sous les équipements et de glisser la tête la première.

Article 6 :

Une seule personne glisse à la fois sur les glissières (Action Tour, slide). Attendre que la sortie de glissière soit dégagée pour entamer la glisse. Dégager immédiatement la sortie de glissière et la zone de saut.

Article 7 :

L'accès au wibit est interdit à tous objets, équipements ou jeux d'extérieur. L'utilisation de caméra sport (GoPro, Insta360...) est interdite.

Article 8 :

Ne pas porter sur nos structures gonflables de bijoux (bagues, montre bracelet etc...), lunettes de soleil ou tout autre accessoire. En cas de perte, nous déclinons toute responsabilité.

Article 9 :

Il est interdit de fumer, de manger et de boire de l'alcool sur ou auprès des équipements du Parc.

Il est interdit d'utiliser le parc si vous êtes sous l'emprise d'alcool, de drogues, de médicaments.

Article 10 :

Le parc ne peut être tenu responsable de vos objets personnels, que ce soit sur le parc ou à l'extérieur. Des casiers sont mis à votre disposition.

Il est interdit d'endommager les aménagements et installations.

Article 11 :

Tout dommage ou dégât est réparé par les soins du gestionnaire aux frais des contrevenants, sans préjudice des poursuites pénales.

Article 12 :

L'exploitant peut interrompre temporairement l'activité si il estime qu'il y a un risque (par exemple : orage)

L'exploitant décline toute responsabilité en cas d'accidents résultant non-respect du présent règlement.

En cas de non-respect du règlement au cours de la prestation, un surveillant a le pouvoir d'exclure l'utilisateur et aucun remboursement ne sera effectué.